Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212200745-20261112-2026_66-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LE HAUT CORLAY

Département des Côtes d'Armor

Séance du 12 novembre 2026

Date de la convocation
06/11/2026

Date d'affichage
06/11/2026

Nombre de membres
En exercice : 13
Votants : 12

A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Réf	2026-66

L'an 2026, le 12 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LE HAUT CORLAY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Fabris TREHOREL, Maire

Présents : Fabris TREHOREL, Maire ; M RAOULT Jean-Philippe ; Mme PALARIC Estelle, adjoints ; M COLLIN Patrice ; M HERVE Gaëtan ; Mme LE PAVEC Claire, conseillers délégués ; Mme LE GALL Mélanie ; Mme DANIEL Aurélie ; Mme LE TEXIER Jacqueline ; M LEVRIER Alain ; Mme Nelly MOPIN, conseillers

Excusée ayant donné pouvoir : Mme CHELIN Stéphanie donne pouvoir à Mme PALARIC Estelle

Excusé : M GUERIN Jean-Louis

Secrétaire de séance : Mme Nelly MOPIN

Objet de la délibération : Tarifs communaux 2027

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'APPLIQUER les tarifs communaux 2027 comme suit, à partir du 1er janvier 2027 :

SALLE POLYVALENTE		
	CONTRIBUABLE	**NON CONTRIBUABLE**
Forfait week-end	360 €	410 €
1 repas	285 €	335 €
Animation / Spectacle/ Journée commerciale/ Soirée sans repas	200 €	250 €
Vin d'honneur /Goûter/ Réunion / Cérémonie funéraire	105 €	130 €
Caution	500 €	500 €
ASSOCIATIONS COMMUNALES Gratuité de la salle pour le Repas des classes et aux associations ayant leur siège social et/ou leur activité sur la commune		
Annulation de réservation *Si l'utilisateur venait à renoncer à la location de la salle moins d'un mois avant ladite location, 50 % du montant de la location sera facturée (selon justificatif)*		

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212200745-20261112-2026_66-DE

Location de la vaisselle *La vaisselle sera mise à disposition lors de la location de la salle en cas de besoin, toute détérioration entraînera une facturation*	
SI DÉTÉRIORATION	
Assiette *(creuse ou plate)*	3 €
Assiette à dessert	3 €
Verre/ Tasse	3 €
Cuillère *(petite ou grande)*	1 €
Fourchette	1 €
Couteau	1 €
Autre *(pichet, louche, plat, etc.)*	10 €

Location de matériel *Le matériel sera mis à disposition lors de la location de la salle en cas de besoin, toute détérioration/ perte entraînera une facturation*	
SI DÉTÉRIORATION	
Table	100 €
Chaise	30 €
Mange debout	30 €
Micro	100 €
Télécommande écran	100 €
Vidéoprojecteur / Sono	1 000 €

SALLE OMNISPORTS
ASSOCIATIONS Gratuité aux associations de l'Entente Intercommunale du Pays de Corlay
AUTRES ASSOCIATIONS Journée : 10 €/heure Soirée : 25 €/heure Chauffage : 30 €/ heure

LOCATION DE MATERIEL	
Table	3 €
Banc	1 €
Mange debout	10 €
Vaisselle (Lot 50 personnes)	25 €

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212200745-20261112-2026_66-DE

LOCATION REMORQUE PORTE BARRIERES	
Associations de l'Entente Intercommunale	0 €
Associations extérieures	50€ / remorque
DROIT DE PLACE	
€ / la demi-journée	40 €
VENTE DE BOIS	
La corde non débitée	80 €

CIMETIERE	
CONCESSION	
15 ans	60 € / 2 m²
30 ans	90 € / 2 m²
50 ans	150 € / 2 m²
CAVURNE (60X80 cm)	
15 ans	50 €
30 ans	80 €
COLOMBARIUM	
CASE (contenance 1 à 4 urnes standards)	
Achat (10 ans)	500 €
Renouvellement (10 ans)	250 €
A partir 2ème renouvellement (10 ans)	100 €

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME.
Le Maire,

